

# ACTIVITÉS LIBRES EN GYMNASSE



## CODE D'ÉTHIQUE

La Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures encourage les participants à adopter une attitude sportive exemplaire. Le non-respect d'une de ces règles pourrait amener l'expulsion du participant du Centre communautaire multifonctionnel secteur Est.

## CHAQUE PARTICIPANT S'ENGAGE À RESPECTER LES RÈGLES SUIVANTES

### BADMINTON ET PICKLEBALL

- L'utilisation d'un terrain est limitée à deux (2) parties consécutives. Dans le cas où il n'y a pas de joueurs en attente, vous pouvez continuer à jouer. Par contre, à l'arrivée d'un nouveau joueur, vous terminez la partie en cours et vous devez céder votre place;
- Maximum de 4 personnes par terrain;
- La raquette, les volants ou les balles devront être fournis par les participants;
- Les espadrilles à semelle blanche et la tenue sportive sont obligatoires. Il est interdit d'être torse nu et de porter des sandales;

### TOUS

- Il est interdit de manger, de consommer toute boisson et de fumer sur les terrains. La bouteille d'eau est acceptée;
- Il est interdit de jeter ou de laisser des déchets sur les terrains;
- En cas de bris, vous devez aviser immédiatement l'employé à l'accueil;
- La Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures se réserve le droit d'utiliser le gymnase pour des cours, tournois ou activités spécifiques. Un avis sera donné dans les meilleurs délais;
- Une preuve de résidence avec photo est demandée à votre arrivée;

## URGENCE

En cas d'urgence, de blessures ou autres, composez immédiatement le 911.

En cas de bris, avisez immédiatement la  
Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures au : 418 872-0219

Pour information, joindre le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire  
au 418 878-5473, poste 5800 ou à [loisirs@vsad.ca](mailto:loisirs@vsad.ca)